

Arrêté relatif à l'avancement accéléré des maîtres de l'enseignement privé relevant de l'échelle de rémunération des professeurs des écoles

Département du Pas-de-Calais

La rectrice de l'académie de Lille

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles

Vu l'avis émis à la Commission Consultative Mixte Interdépartementale du 20 mai 2026

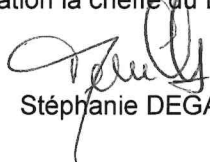
ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les maîtres de l'enseignement privé du département du Pas-de-Calais relevant de l'échelle de rémunération des professeurs des écoles dont les noms suivent sont promus à l'avancement d'échelon accéléré au titre de l'année scolaire 2025-2026.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le 20 mai 2026

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
Par délégation la cheffe du DEP


Stéphanie DEGAND

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- un **recours gracieux** qu'il vous appartiendra d'adresser à Madame la Rectrice de région académique, Rectrice d'Académie, Chancelière des Universités, Département de l'Enseignement Privé, 144 rue de Bavay 59000 Lille ;

- un **recours hiérarchique** qu'il vous appartiendra d'adresser à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, Direction des Affaires Financières, Sous-direction de l'Enseignement Privé, 110 rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP ;

- un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cédex. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans conditions de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur le dit recours gracieux ou hiérarchique. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

AVANCEMENT ACCELERE 2025-2026
Professeurs des écoles
Département du Pas-de-Calais

Civilité	Nom	Prénom	Etablissement			Libellé grade	Date de promotion	Nouvel échelon	
MM	AMSELLE	CAMILLE	0622695T	E.E.PR	JEANNE D'ARC	WIMEREUX	Professeur des écoles	01/03/2026	7
MM	BOCQUET	MEGANE	0622675W	E.E.PR	SACRE COEUR	NOYELLES GODAULT	Professeur des écoles	01/03/2026	7
MM	BUISINE	CHARLOTTE	0622714N	E.E.PR	LES LOUEZ DIEU	ARRAS	Professeur des écoles	01/03/2026	7
MM	CANDELLIER	DEBORAH	0622713M	E.E.PR	SAINTE MARIE DE LA PRESENTATION	ARRAS	Professeur des écoles	01/03/2026	7
MM	DAVID	ELINE	0622620L	E.E.PR	SAINTE THERESE	BOUVIGNY BOYEFFLES	Professeur des écoles	01/09/2025	9
MM	DEGRAEVE	JENNIFER	0622701Z	E.E.PR	MARIE AUXILIATRICE	ALLOUAGNE	Professeur des écoles	19/06/2026	7
MM	FAUQUET	VIRGINIE	0622738P	E.E.PR	JEANNE D'ARC	CALAIS	Professeur des écoles	01/03/2026	9
M.	FORESTIER	ALEXANDRE	0622592F	E.E.PR	SAINTE-WULMER	SAMER	Professeur des écoles	01/09/2025	9
MM	GOUDEMEZ	JULIE	0623783A	E.E.PR	SAINTE THERESE	LENS	Professeur des écoles	01/03/2026	9
MM	JOLY	MELANIE	0622734K	E.E.PR	SACRE COEUR	CALAIS	Professeur des écoles	01/03/2026	7
M.	MARGOLLE	ETIENNE	0622728D	E.E.PR	SAINTE-THERESE	BOULOGNE SUR MER	Professeur des écoles	01/09/2025	9
MM	MARZEC	CORALIE	0623385T	E.E.PR	NOTRE DAME	LUMBRES	Professeur des écoles	01/03/2026	9
MM	PERARD	NATHALIE	0622626T	E.E.PR	SAINTE-JOSEPH	EPERLECCQUES	Professeur des écoles	01/03/2026	9
MM	QUENNEHEN	STEPHANIE	0622711K	E.E.PR	SAINTE-JOSEPH	ARRAS	Professeur des écoles	01/09/2025	9
MM	SOBANSKI	CAROLINE	0623783A	E.E.PR	SAINTE THERESE	LENS	Professeur des écoles	22/09/2025	7
MM	TILLOY	VIRGINIE	0622713M	E.E.PR	SAINTE MARIE DE LA PRESENTATION	ARRAS	Professeur des écoles	01/09/2025	9
MM	UNISSART	AGATHE	0623758Y	E.E.PR	SAINTE.ELOI-SAINTE.ISBERGUE	ISBERGUES	Professeur des écoles	01/09/2025	9